

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 octobre 2016

L'an deux mille seize et le 27 octobre, à 9 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 27/10/16-11	objet : Renouvellement de la ligne de crédit
---	--

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Edith PUGNET, René OLIVE, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Pierre AYLAGAS, Alain GOT, Raymond LEMORT, Etienne MASO, Michel KLUSKA, Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Michel MOLY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jean-Louis ALBITRE, Corinne GAILLOT ayant donné procuration à Etienne MASO, Georges GRAU ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Katell MATET, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Loïc GARRIDO, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE.

Le Président,

Rappelle au Comité Syndical qu'il convient de renouveler notre ligne de crédit de 1000000 euros consentie par le Crédit Agricole Sud Méditerranée.

Rappelle les conditions de cette ouverture de crédit pour l'année 2017 :

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel variable : 2.274%
- Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribar 3 mois
- Frais de dossier : 1500 €

Demande au Comité de l'autoriser à :

- renouveler la ligne de crédit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000 euros
- procéder sans autre délibération aux opérations de versement ou de remboursements de fonds

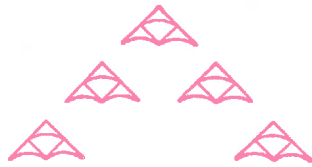
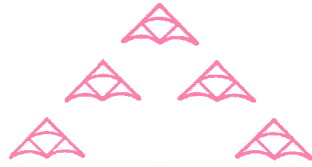
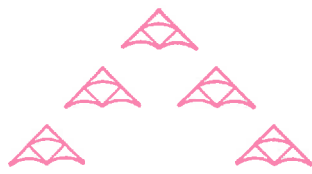
Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

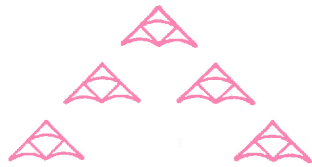
Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE





•
•



100

